

Objet :Référence :
2024 / 5 / 1ADMISSION
EN
NON-VALEURDATE DE CONVOCATION
4 SEPTEMBRE 2024DATE D'AFFICHAGE
4 SEPTEMBRE 2024EFFECTIF LEGAL DU CONSEIL
MUNICIPAL : 23NOMBRE
DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 23

PRESENTS : 18

VOTANTS : 22

**EXTRAIT DU
DELIBERATIONS****du Conseil Municipal de la Commune de CHERENG**

L'an deux mil Vingt Quatre, le Onze Septembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CHERENG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Pascal ZOUTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présent(e)s : MM. ZOUTE Pascal, BARBE Eric, BULTEY Dominique, DECALONNE Jean-Louis, DELBROUCQ Damien, DEMOYER Pascaline, DUBOIS Laurent, DYRDA Aurélie, GHESQUIERE Didier, GHESTEM Charles-Edouard, MELI Odette, RECLOUX Hélène, REVEILLON Eric, SCELLIER Fabienne, SCHIRMER Lucie, WAQUET Johanne, WATTEAU Bernard, WAUCQUIER Isabelle

Absent(e)s excusé(e)s :

M. BUISSE Jean-Louis donne pouvoir de vote à M. ZOUTE Pascal
Mme DESROUSSEAU Patricia donne pouvoir de vote à Mme MELI Odette
M. LLANES David donne pouvoir de vote à M. BARBE Eric
Mme LOUNICI Bérengère donne pouvoir de vote à Mme RECLOUX Hélène

Absente : Mme HERBAUT Pierrette

A été nommé secrétaire : M. DELBROUCQ Damien

Par courriel en date du 11 juin 2024, Monsieur le Comptable Public nous a informés qu'il n'a pu recouvrer plusieurs titres de recettes émis par la commune malgré les démarches et poursuites exercées par ses services.

Par conséquent, il demande l'admission en non-valeur des titres de recettes ci-dessous qui seront repris en dépenses au budget de l'exercice 2024 au compte 6541 « Créances admises en non-valeur ».

Exercice	Titre	Objet	Montant
2018	157	Impayé 2 ^{ème} acompte colonie	185,00 €
2020	333	Impayé cantine et garderie Octobre 2020	16,60 €
TOTAL			201,60 €

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Pascal ZOUTE

